

## VIABILITÉ HIVERNALE : TOUT LE MONDE A UN RÔLE À JOUER

LA VIABILITÉ HIVERNALE OU LA NÉCESSITÉ DE RENDRE CIRCULABLES LES CHAUSSÉES, PLACES ET TROTTOIRS PAR TEMPS DE NEIGE OU VERGLAS EST UNE PRÉOCCUPATION PERMANENTE DES SERVICES TERRITORIAUX ET COMMUNAUX MAIS AUSSI UNE RESPONSABILITÉ DE CHAQUE RIVERAIN.

Dans un souci d'efficacité, une collaboration entre les services de GPSO et les 8 villes s'organise, regroupant les moyens humains et matériels afin d'assurer le traitement des voies de circulation et l'accès aux bâtiments publics.

DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2016 AU LUNDI 13 MARS 2017

- Les agents d'astreinte sont mobilisables pour intervenir 24h/24, 7jours/7 sur l'ensemble des 8 villes
- 19 saleuses et 5 lames de déneigement sont prêtes à assurer l'entretien et la sécurisation des 294 km de voirie
- Les dépôts de sel sont approvisionnés à plein : 1 600 tonnes sont d'ores et déjà disponibles et 1 500 tonnes de sel complémentaires stockées dans les Yvelines

En cas d'épisode hivernal intense, les services de GPSO traitent en priorité :

- les routes départementales secondaires, lorsque les services départementaux se concentrent sur les axes principaux
- les itinéraires communaux prioritaires (transports en commun, voies de fort trafic averés)

La priorité en cas de neige intense est de traiter la continuité des itinéraires principaux ; les voies secondaires, sentier et impasses sont déneigés dans un deuxième temps dès que les itinéraires sont circulables.

L'efficacité des services peut toutefois être altérée dans certaines circonstances :

- stationnement gênant ou arrêt de véhicules en panne perturbant le passage des saleuses
- fortes chutes de neige aux heures de pointe empêchant l'évolution rapide des saleuses
- voies forestières ou RN 118 fermées provoquant un report de circulation sur le réseau communautaire

### LES OBLIGATIONS DES RIVERAINS

Sur les 610 km de trottoirs, il appartient à chaque riverain de déneiger.

Particuliers, copropriétés, entreprises ont l'obligation de prendre des précautions afin de prévenir les risques de chutes et assurer la sécurité des passants au droit de leur propriété. En effet, leur responsabilité peut être engagée en cas d'accident.

### QUELQUES CONSEILS

- Se procurer un sac de sel et une pelle dans une jardinerie, droguerie, magasin de bricolage ou par internet, et ce avant les premiers flocons
- Racler la neige avec une pelle pour créer des couloirs de circulation pour le sel
- Jeter le sel sur la zone à traiter, en respectant les quantités conseillées, et en évitant les pieds d'arbres et les massifs plantés

ATTENTION : surtout ne pas attendre que la neige soit compactée

### LES CONDUCTEURS

Lorsque les conditions météorologiques sont délicates, les conducteurs doivent s'informer des précautions de circulation, car ils peuvent devenir une gêne voire un danger pour les services d'intervention et pour eux-mêmes. Certains comportements inconscients peuvent en effet ralentir ou même empêcher les saleuses d'intervenir.

### QUELQUES PRÉCAUTIONS AVANT DE PRENDRE LA ROUTE

- Se renseigner sur les prévisions météorologiques
- Se renseigner sur les conditions de circulation et de trafic
- Prévoir des chaînes dans le coffre du véhicule ou mettre des pneus neige
- Inspecter l'état général du véhicule : vérifier les niveaux, la pression des pneus, la batterie...
- Se munir d'un kit d'accessoires pratiques : lampe de poche, raclette en plastique, antigivre, couverture, eau...

EN CAS D'ÉPISODE NEIGEUX, LES HABITANTS PEUVENT ÊTRE AVERTIS PAR SMS  
POUR S'ABONNER : <http://www.seineouest.fr/inscriptionSMS.html>